

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_260227_018

portant sur

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR DE VÉRITABLES URGENCES AU CENTRE HOSPITALIER DE LODÈVE POUR L'ANNÉE 2026

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22, alinéa 24°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la délibération n°CM_20170620_012 du Conseil Municipal du 20 juin 2017, relative à l'adhésion à l'association Pour de véritables urgences au centre Hospitalier de Lodève,

VU la délibération n°CM_210316_01 du Conseil Municipal du 16 mars 2021, relative à la demande de création d'un service d'urgences à Lodève et de développement de l'offre de soins sur le territoire,

VU la décision du Maire n°MLDC_241202_116, relative au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 à l'association Pour de véritables urgences au centre Hospitalier de Lodève,

VU le courriel enregistré au numéro 2026-02-7544 du 8 février 2026, de l'association Pour de véritables urgences au centre Hospitalier de Lodève relatif à la demande de cotisation pour l'année 2026,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : D'approuver le renouvellement de l'adhésion Pour de véritables urgences au centre hospitalier de Lodève pour l'année 2026 d'un montant de vingt euros (20 €),

- **ARTICLE 2** : D'imputer la dépense au budget principal,

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260227-lmc124004-AR-1-
1

Date de télétransmission : 27/02/26
Date de publication : 05/03/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt sept fevrier deux mille vingt-six,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

